

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 09 mars 2026 à 19h30

Présents : Mmes FREY Anne, SPIELMANN Elisabeth, LEICHT Lucie
MM. ACKER Jean-Claude, FRANK Jean-Louis, FREY Sylvain, SCHNEIDER Hervé,
RUFFY Adrien,

Excusés : M FOLTZENLOGEL David (donne procuration à FREY Anne), M ZEIDLER Yves (donne procuration à FREY Sylvain)

Non excusés : Néant

Présidente de séance : Mme FREY Anne, Maire.

Secrétaires de séance : RUFFY Adrien assisté de Mme AICHHOLZER Elodie.

Le lundi 09 mars 2026, à 19h30, dans la salle de réunion de la mairie de KEFFENACH.

RUFFY Adrien s'est porté volontaire pour être le secrétaire de séance et il est donc nommé comme tel.

1. Approbation du compte-rendu du 02 février 2026
2. Compte financier unique
3. Affectation du résultat de l'exercice 2025
4. Élections municipales 2026
5. Divers

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 02 FÉVRIER 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
ADOPTÉ le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 02 février 2026.

2 – COMPTE FINANCIER UNIQUE

Comme il est d'usage depuis l'exercice budgétaire précédent, il convient de voter le Compte Financier Unique (CFU) 2025. Il s'agit d'un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote du CFU en vertu de l'article L. 2121-14 du CGCT.

Monsieur Hervé SCHNEIDER, 1^{er} adjoint au Maire, est désigné Président de séance pour ce point.

Le Maire quitte la salle.

Le président de séance soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget communal.

Après analyse, débat et explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ le Compte Financier Unique 2025 résumé comme tel :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 177 330,42 €
- Recettes : 177 679,57 €
- Résultat de l'exercice : 349,15 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 35 027,46 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 35 376,61 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 84 461,93 €
- Recettes : 59 224,89 €
- Résultat de l'exercice : -25 237,04 €
- Déficit d'investissement reporté : 21 433,36 €
- Soit un déficit d'investissement cumulé de : 46 670,40 €

Toutes sections confondues :

- Fonctionnement + investissement (cumulé) : - 11 293,79 €
- Restes à réaliser (investissement) :
- Recettes : 29 494,72 €
- Dépenses : 30 064,08 €

Compte tenu de l'indisponibilité prolongée des applications de la DGFIP, le CFU définitif n'est pas disponible à ce jour.

La délibération d'adoption du CFU est par conséquent réalisée sur la base d'un CFU provisoire, en accord avec le comptable du SGC de Haguenau, qui s'est assuré préalablement de la concordance de nos comptes respectifs.

L'édition du CFU définitif, qui comportera des montants identiques au CFU provisoire, sera transmise dès que possible au contrôle de légalité.

3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir entendu et approuvé le CFU du budget principal de la commune, au titre de l'exercice 2025, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats comme suite :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	35 376,61
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (177 679,57 – 177 330,42)	349,15
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	35 027,46

Résultat d'investissement à affecter F = D + E	- 46 670,40
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (59 224,89 – 84 461,93)	- 25 237,04
Déficit d'investissement reporté (E = ID 001)	- 21 433,36
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (29 494,72 – 30 064,08)	- 569,36

Solde d'exécution final de la section d'investissement H = F + G	- 47 239,76
Report déficit en investissement (ID 001)	46 670,40
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	35 376,61
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	0,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte l'affectation du résultat telle que notée ci-dessus.

4 – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

À l'approche des élections municipales du 15 mars prochain, voici un état des lieux pour l'organisation de la journée.

Suite à la proclamation des listes candidates faite par la préfecture, deux listes s'opposent à Keffenach :

- « S'engager aujourd'hui pour le Keffenach de demain ! », liste conduite par Madame Pascale LUDWIG
- « CONTINUONS A FAIRE VIVRE KEFFENACH », liste conduite par Monsieur Hervé SCHNEIDER

Madame le Maire, par le biais du secrétariat, a pris attache avec la tête de liste de « S'engager aujourd'hui pour le Keffenach de demain ! » pour demander la présence d'assesseurs issus de cette liste pour la tenue du bureau de vote au cours de la journée.

Avec les disponibilités des membres de la liste « CONTINUONS A FAIRE VIVRE KEFFENACH » voici la répartition des assesseurs pour la journée du 15 mars 2026 :

HORAIRES	ASSESEURS		
8H00 à 10h30	Marc HIMBER	Jean-Louis FRANK	Virginie POLGE
10h30 à 13h00	Lucie LEICHT	Laurent AUER	Adrien RUFFY
13h00 à 15h30	Sylvain FREY	Jean-Claude ACKER	Eugénie UNGERER
15h30 à 18h00	Pascale LUDWIG	Elisabeth SPIELMANN	Hervé SCHNEIDER

5 – DIVERS

- Travaux en attente

Quelques travaux, évoqués lors des conseils précédents, n'ont pas encore été réalisés :

○ L'ossuaire

Le trou a été creusé lors des travaux de remplacement des haies du cimetière. Il faut créer/ajouter la trappe de fermeture (pouvant fermer avec un cadenas) pour le rendre opérationnel

○ Extraction de la pompe à chaleur

Il est toujours nécessaire de créer une nouvelle extraction dans le local de la pompe à chaleur de l'annexe de la mairie. En effet l'extraction, telle qu'elle est actuellement, engendre beaucoup de condensation et de risques de pourrissement.

○ Création de fossé en haut de la rue de l'Église

Il a été évoqué l'année dernière de créer un fossé le long des champs descendants du city park jusqu'à la rue de l'Église pour réguler l'écoulement des eaux en cas de fortes pluies.

- Numérotation de maison rue de l'Église

Le propriétaire des terrains section 08 n°269 + 270 + 443 + 464, situés rue de l'Église, a informé la mairie de sa volonté de construire une maison d'habitation en demandant l'obtention d'un numéro de maison (sur demande de son architecte) pour le dépôt d'un permis de construire. Madame le Maire, selon ses pouvoirs de police générale, a pris un arrêté pour affecter le n°8 rue de l'Église à la future maison d'habitation.

- Travaux rue des Pierres

L'entreprise Jean Lefebvre a fait parvenir à la mairie la facture finale pour les travaux réalisés rue des Pierres. Il est bon de constater que les travaux auront coûtés 63 € TTC de moins que prévu dans le devis initial, et ce malgré les problématiques rencontrées en cours d'exécution.

Voici donc le bilan financier définitif de ces travaux :

DÉPENSES	Bureau d'études - Berest	Entreprise Jean Lefebvre
<i>Prévisionnel (TTC)</i>	4 200 €	53 542,08 €
<i>Coût réel (TTC)</i>	4 200 €	53 479,08 €
TOTAL	57 679,08 €	

RECETTES	État - DETR	CEA – Fonds Communal Alsace
<i>À percevoir</i>	30 000 € (9 000 € d'avance déjà touchés)	8 495 €
TOTAL	38 495 €	

<i>Reste à charge de la commune</i>	19 184,08 €
-------------------------------------	-------------

- Réunion SDEA

Monsieur Hervé SCHNEIDER et Mme Anne FREY, Maire, ont participé à la réunion d'analyse des offres concernant la construction de la nouvelle station d'épuration. Deux offres ont été reçues (offres de groupements d'entreprises) : l'une pour 6,8 millions et l'autre à 8,2 millions.

Des négociations ont été menées et ont permis une baisse de 2,83 % sur la première offre et une baisse de 14 % pour la deuxième.

Après débat et affectation des critères de notation, c'est l'offre du moins disant qui a été retenue.

Ce groupement d'entreprises est constitué d'entreprises locales et expérimentées dans le domaine, ayant déjà travaillées, entre autres, sur les stations d'épuration de Lembach et Niederlauterbach.

Ce groupement est déjà bien connu des services du SDEA et le projet consiste en la création de deux bassins pour un chiffrage retenu de 6,6 millions.

Le poids du SDEA a permis l'obtention d'un « aqua prêt » indexé sur le livret A. Les services du SDEA sont pleinement impliqués. Il est prévu une mise en fonction de la nouvelle station en 2028 avec un début de travaux pour la fin de cette année.

- Exercice pompier

Le samedi 28 février a eu lieu un exercice Sapeurs-pompiers. Pour cet exercice, le remplissage de l'engin pompe a été effectué sur la commune. Le PEI (Point d'eau Incendie) situé à l'intersection de la rue du Moulin et de la rue Principale, qui a été utilisé, a présenté un défaut technique. Les pompiers ont informé la mairie que le poteau incendie n'est plus étanche, malgré la fermeture totale.

La mairie a donc pris attache avec le syndicat des eaux pour faire contrôler le poteau en question.

Le technicien responsable de l'antenne de Soultz-Sous-Forêts est passé le contrôler et voici son diagnostic :

Effectivement il y a une légère fuite au niveau du chapeau d'ordonnance à l'ouverture uniquement. Le PI (Rationnel de PAM) s'ouvre et se ferme un peu difficilement mais il est utilisable sans souci en l'état. A mon avis, le bruit que les pompiers ont entendu est celui de la vidange lorsqu'on ferme le poteau. Lorsqu'elle est achevée, on n'entend plus aucun bruit de fuite. Je vous prépare tout de même un devis de remplacement, car le PI est âgé. Mais il n'y pas d'urgence à le remplacer, sachant que son débit n'est pas conforme.

- SIVU Gymnase

Messieurs Sylvain FREY et Hervé SCHNEIDER ont assisté à la réunion du débat d'orientation budgétaire du syndicat du gymnase de Soultz-Sous-Forêts en tant que délégués.

Voici le résumé de cette réunion : il n'y a pas de gros investissements en perspective et les deux crédits actuels arrivent à échéance dans les deux ans à venir. Il n'y aura donc pas d'augmentation des taux de contributions communales.

Le Président du syndicat a annoncé qu'il ne poursuivra pas au prochain mandat.

La gestion du gymnase via le syndicat permet l'utilisation de ce dernier par des clubs sportifs en plus de l'utilisation faite par le collège. Il en découle une bonne dynamique dont, en bon exemple, on peut citer l'installation d'une sono pour 26 000 €, financée en partie par plusieurs clubs sportifs. Il est bon de noter également que Keffenach est toujours représentée aux réunions du syndicat, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes.

Séance levée à 20h35.

Fait à Keffenach, le 09 mars 2026

Le Maire,
Anne FREY

